

2002-2843 13-DEC-2007

2009-4622 01-DEC-2009 Avis de modification : numéro d'urgence

Groupe	3	Insecticide
--------	----------	-------------

UP-Cyde^{MD} 2.5 EC

AGRICOLE

GARANTIE:

Cyperméthrine250 g par litre

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET EN ENTIER AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

DANGER



POISON

**NO D'ENREGISTREMENT 28795
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 1 Litre

United Phosphorus, Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

Avis de modification

1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu,
l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UP-Cyde 2.5EC est un insecticide de pyréthroïde synthétique d'une faible toxicité pour les mammifères. C'est un insecticide à grande rapidité d'action qui agit par contact et sur l'estomac sans effet systémique ou fumigant.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

SI AVALÉ Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU/VÊTEMENTS Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DANGER: Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Fatal ou nocif si avalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter un masque ou des lunettes de protection pendant la préparation du mélange. Se laver

à fond après la manipulation et avant de manger ou de fumer.

- NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada à www.CropLife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ce produit est très nocif pour les poissons et la faune aquatique.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des zones ciblées.
- Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les cours d'eau ou les rivières lors du remplissage du pulvérisateur ou lors de l'application.
- Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent. Le dépôt de la pulvérisation doit être asséché avant que les abeilles commencent à butiner les cultures traitées.
- Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour la faune aquatique. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, en y éliminant des déchets ou en y nettoyant l'équipement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- **Ne pas pulvériser à l'aide d'un équipement terrestre dans les 15 m d'une étendue d'eau utilisée pour la pêche productive ou des habitats du gibier d'eau.**
- **Pour les applications aériennes, une bande non traitée de 100 m doit toujours être laissée autour des zones sensibles comme les étangs, les cours d'eau, les rivières, les tranchées et les marécages. Si la zone de 100 m ne peut être maintenue, la pulvérisation doit être suivie par une pulvérisation terrestre en respectant la distance séparatrice de 15 m.**
- **Ne pulvériser que lorsque la vitesse des vents est inférieure à 10 km à l'heure.**
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minimal vers les zones habitées par les humains ou occupées par des activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement de pulvérisation et les réglages du pulvérisateur.
- Utiliser des buses et une pression qui pulvérisent de petites gouttelettes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, éloigné des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) au moment de

nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds. Communiquer avec United Phosphorus Inc. pour plus de renseignements.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et broser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale.

Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS:

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'UNE URGENCE IMPLIQUANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, TÉLÉPHONER AU 1-800-327-8633 (FASTMED)

Groupe	3	Insecticide
--------	----------	-------------

UP-Cyde^{MD} 2.5 EC

AGRICOLE

GARANTIE:

Cyperméthrine250 g par litre

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET EN ENTIER AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

DANGER



POISON

**NO D'ENREGISTREMENT 28795
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET : 1 Litre

United Phosphorus, Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

Avis de modification

1-800-438-6071

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite,
le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UP-Cyde 2.5EC est un insecticide de pyréthroïde synthétique d'une faible toxicité pour les mammifères. C'est un insecticide à grande rapidité d'action qui agit par contact et sur l'estomac sans effet systémique ou fumigant.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

SI AVALÉ Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU/VÊTEMENTS Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DANGER: Ce produit contient des distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Fatal ou nocif si avalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter un masque ou des lunettes de protection pendant la préparation du mélange. Se laver

à fond après la manipulation et avant de manger ou de fumer.

- NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada à www.CropLife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ce produit est très nocif pour les poissons et la faune aquatique.
- Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des zones ciblées.
- Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les cours d'eau ou les rivières lors du remplissage du pulvérisateur ou lors de l'application.
- Ce produit est très toxique pour les abeilles; éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent. Le dépôt de la pulvérisation doit être asséché avant que les abeilles commencent à butiner les cultures traitées.
- Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour la faune aquatique. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, en y éliminant des déchets ou en y nettoyant l'équipement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

- **Ne pas pulvériser à l'aide d'un équipement terrestre dans les 15 m d'une étendue d'eau utilisée pour la pêche productive ou des habitats du gibier d'eau.**
- **Pour les applications aériennes, une bande non traitée de 100 m doit toujours être laissée autour des zones sensibles comme les étangs, les cours d'eau, les rivières, les tranchées et les marécages. Si la zone de 100 m ne peut être maintenue, la pulvérisation doit être suivie par une pulvérisation terrestre en respectant la distance séparatrice de 15 m.**
- **Ne pulvériser que lorsque la vitesse des vents est inférieure à 10 km à l'heure.**
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minimal vers les zones habitées par les humains ou occupées par des activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement de pulvérisation et les réglages du pulvérisateur.
- Utiliser des buses et une pression qui pulvérisent de petites gouttelettes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, éloigné des produits alimentaires et hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) au moment de

nettoyer un déversement. Si le contenant coule, boucher la fuite et déposer le contenant dans un baril ou un sac en plastique conçu pour les contenus lourds. Communiquer avec United Phosphorus Inc. pour plus de renseignements.

Pour les déversements et les fuites : limiter le liquide avec des digues de matières inertes (terre, argile, litière à chat etc.). Absorber le déversement dans la matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts refermable.

Sur les surfaces dures – Saupoudrer la zone de déversement avec un détergent et brosser dans une petite quantité d'eau avec une brosse rude. Laisser reposer 10 minutes et absorber dans une matière inerte et déposer le tout à la pelle dans un contenant à rebuts.

Sur le sol – enlever les 15 premiers cm de sol de la zone de déversement et remplacer avec de la terre fraîche. Jeter tous les rebuts, incluant les brosses utilisées, selon la réglementation provinciale.

Pour plus de renseignements concernant l'élimination des produits déversés et pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS:

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'UNE URGENCE IMPLIQUANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, TÉLÉPHONER AU 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS

- Éviter d'appliquer lorsque les températures sont supérieures à 27°C. Une meilleure suppression est obtenue à des températures plus fraîches.

- Les cultures en couverture ou les cultures traitées avec UP-Cyde 2.5EC ne doivent pas être servies aux animaux comme fourrage vert sauf pour le maïs, les rutabagas et les navets.

Application par voie de terre seulement

Précaution : Ne pas pulvériser à l'aide d'un équipement terrestre dans les 15 m d'une étendue d'eau utilisée pour la pêche productive ou des habitats du gibier d'eau.

FRUITS (Pommes, Poires, Pêches, Prunes, Vignes, Fraises) : Pour toutes les cultures mentionnées ci-dessous, appliquer avec suffisamment d'eau afin d'obtenir une bonne couverture. Suivre les programmes de pulvérisation de votre province pour choisir le moment approprié pour appliquer les pulvérisations. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre une surface d'eau et la zone pulvérisée. **AVIS :** Des applications répétées ne sont pas recommandées dans les vergers qui préconisent la gestion intégrée des organismes nuisibles, car ceci pourrait affecter sérieusement les populations d'arthropodes auxiliaires.

POMMES: Pique-bouton, Mineuse marbrée, Tordeuses, Charançon de la prune, Mouche de la pomme, Carpocapse de la pomme – Appliquer à raison de 400 mL/ha. Pour le **Pique-bouton, les Tordeuses, le Charançon de la prune et le Carpocapse de la pomme**, appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Pour la **Mineuse marbrée**, appliquer lorsque la population de la première et de la deuxième génération des adultes est à son maximum. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage. Pour la **Mouche de la pomme**, effectuer la première application à la fin juin ou au début de juillet, à l'apparition des adultes. Retraiter aux 10 jours. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être utilisé plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette. **Cécidomyie du pommier et Cicadelle blanche du pommier - Arpenteuse tardive** - Appliquer à raison de 280 mL/ha dès l'apparition des insectes ou des dommages. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être utilisé plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

Mélanger en réservoir avec DIPEL — (Usage restreint en Nouvelle-Écosse seulement) : **Arpenteuse tardive**, mélanger 28 mL de UP-Cyde 2.5EC avec 560 mL de DiPel^{MD} WP et la quantité recommandée d'un agent mouillant et collant dans 600 à 800 L d'eau et appliquer sur un hectare. Appliquer une fois par année avant la floraison (débourrement avancé au bouton rose) à l'aide d'un pulvérisateur à air comprimé pour les vergers.

POIRES : Psylle du poirier, nymphes et adultes (Est du Canada) et Carpocapse de la pomme — Appliquer à raison de 280 mL/ha. Pour le **Psylle du poirier**, suivre les recommandations agronomiques régionales dès l'apparition des premiers insectes. **Psylle du Poirier (Colombie-Britannique) – Adultes ayant hiverné :** Appliquer à raison de

200 mL/ha lorsque les populations d'adultes hibernants sont à leur maximum. Ceci a habituellement lieu entre le stade de la pointe d'argent et celui de la pointe verte. **Psylle du poirier après la floraison, nymphes et adultes**, appliquer à raison de 400 mL/ha dès l'apparition des premiers signes ou selon les recommandations du programme de pulvérisation provincial. UP-Cyde 2.5EC ne contrôle pas le Psylle du poirier au stade de carapace rigide. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

VIGNES : Cicadelle du raisin et la Tordeuse de la vigne – Appliquer à raison de 240 mL/ha. Pour la **Cicadelle du raisin**, appliquer dès l'apparition des insectes. Pour la Tordeuse de la vigne, appliquer peu avant la floraison et traiter de nouveau immédiatement après la floraison. Des pulvérisations supplémentaires devraient être appliquées à l'apparition des insectes ou des dommages. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être appliqué plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

FRAISES : Anthonome de la fleur du fraisier, Punaise terne et Cercopie des prés. Pour l'**Anthonome de la fleur du fraisier**, appliquer à raison de 280 mL/ha dès l'apparition des premiers boutons et traiter à nouveau lorsque les premiers boutons commencent à blanchir. Pour la **Punaise terne**, appliquer à raison de 400 mL/ha au début de la floraison et traiter à nouveau dans les 7 à 10 jours qui suivent le début de la floraison. Pour le **Cercopie des prés**, appliquer à raison de 280 mL/ha lorsque les premiers boutons commencent à blanchir. UP-Cyde 2.5EC ne doit pas être appliqué plus de 3 fois par saison. Consulter la section des DANGERS ENVIRONNEMENTAUX en ce qui a trait à la protection des abeilles. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

PÊCHES, NECTARINES : Tordeuse orientale du pêcher, Punaise terne et Punaise du chêne. Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 550 L d'eau à l'hectare. Ne pas effectuer plus de 2 applications. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

PRUNES : Charançon de la prune – Appliquer à raison de 400 mL/ha dès l'apparition des insectes et des dommages. Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la cueillette.

LÉGUMES

(Asperges, carottes, céleri, cultures de crucifères, oignons, pommes de terre, rutabagas, tomates, navets) : Appliquer aux doses indiquées pour chacune des cultures mentionnées. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, à moins que le volume d'eau soit spécifié.

ASPERGES : Criocère de l'asperge – Appliquer à raison de 140 mL/ha sur les turions et les fougères dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins. Ne pas appliquer au courant de la journée qui précède la récolte.

CAROTTES : Mouche de la carotte – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 550 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage des insectes. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 35 jours qui précèdent la récolte.

CÉLERI : Cicadelle de la pomme de terre – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 500 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

CULTURES CRUCIFÈRES (Chou, chou-fleur, brocoli, choux de Bruxelles) : Fausse-arpenteuse du chou, Piéride du chou, Larve de la fausse-teigne – Appliquer à raison de 140 mL/ha. Ajouter le surfactant AGRAL 90 à raison de 0.03 % v/v (300 mL/1000 L de bouillie de pulvérisation). Ne pas appliquer sur les terres noires. Appliquer selon les besoins, à intervalles de 2 semaines, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. Prévoir un délai de 3 jours entre la dernière pulvérisation et la récolte. **Thrips** – Appliquer à raison de 200 mL/ha. Ajouter le surfactant AGRAL 90 à raison de 0.03% v/v (300 mL/1000 L de bouillie de pulvérisation). Ne pas appliquer sur les terres noires. Appliquer selon les besoins, à intervalles de 2 semaines, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. Prévoir un délai de 3 jours entre la dernière pulvérisation et la récolte.

MAÏS : (Sucré et de grandes cultures): Pyrale du maïs – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 325 à 450 L d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation muni d'une rampe et de buses pour assurer une bonne couverture de pulvérisation. Ne pas traiter plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Retraiter à intervalles de 4 à 7 jours selon la région et la population de pyrales (consulter les conseillers agronomiques provinciaux). En présence de deux générations, le semis tardif du maïs sucré nécessitera des pulvérisations juste avant l'apparition des panicules jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer plus de 3 fois par saison. Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte. **Les résidus des plants de maïs sucré provenant des usines de transformation et de l'ensilage de maïs de grande culture ayant été traités avec UP-Cyde 2.5EC à la dose et aux intervalles de pulvérisation/récolte recommandés peuvent être alimentés aux vaches laitières et aux bovins de boucherie.**

LAITUE : Cicadelle de l'aster – Appliquer à raison de 200 mL/ha en commençant dès l'apparition des dégâts ou des insectes. Appliquer jusqu'à 4 applications, à intervalles de 7-14 jours. Ne pas appliquer dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

OIGNONS : Mouche de l'oignon – Pour la suppression de la Mouche de l'oignon plus tard en saison ou sur les oignons en andains, appliquer avant la récolte, à raison de 280 mL/ha. Pour connaître les périodes de traitement, suivre les recommandations agronomiques régionales établies selon le dépistage des insectes. **Thrips** – Appliquer à raison de 280 mL/hectare dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à 10 jours d'intervalle, selon les conseillers agronomiques régionaux. Ne pas appliquer plus de 3 fois dans la saison. Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.

POMMES DE TERRE : Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre, Altises des tubercules – Appliquer à raison de 140 mL/ha dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. Traiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. **Punaise terne** : Appliquer à raison de 200 mL/ha dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

RUTABAGAS ET NAVETS : Altise des crucifères – Appliquer à raison de 200 mL/ha dès l'apparition des insectes et traiter à nouveau lorsque nécessaire. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Les tubercules et les parties aériennes peuvent être alimentés aux animaux laitiers en lactation après les délais de pulvérisation/récolte.

TOMATES : Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre - Appliquer à raison de 140 mL/ha dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. Traiter à nouveau, selon les besoins. Ne pas appliquer dans les 3 jours qui précèdent la récolte.

GRANDES CULTURES :

Grandes cultures (Onagre, Colza, Moutarde, Tournesol et Tabac) – Suivre les directives spécifiques à chacune des cultures mentionnées. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, à moins que le volume d'eau soit spécifié.

ONAGRE : Charançon des graines, Punaise terne et *Microlepidoptera* spp. – Appliquer à raison de 280 mL dans 300 L d'eau à l'hectare, à intervalles de 2 à 3 semaines quand la population d'insectes atteint un seuil économique (significatif). Effectuer un maximum de trois applications par année.

COLZA (CANOLA) ET MOUTARDE : Altise des crucifères – Appliquer à raison de 140 mL/ha dès l'apparition des premiers dommages aux feuilles. **Légionnaire Bertha** — Appliquer à raison de 200 à 280 mL/ha. Utiliser une dose supérieure pour les infestations sévères. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte.

TOURNESOL : Chrysomèle du tournesol – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 100 à 120 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Traiter à nouveau si nécessaire. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte. **Charançon de la graine du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 100 à 120 L d'eau à l'hectare, dès l'apparition des insectes. Traiter à nouveau si nécessaire. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte.

TABAC : Ver-gris (Moissonneur et Blanc) Suppression : Tabac (En serre): Mélanger 4.8 mL (1 cuillère à thé) dans 15 L d'eau et appliquer sur 100 m² de lit de semence. **Tabac (En champ):** Pour la suppression du Ver-gris moissonneur et du Ver-gris blanc, en utilisant les méthodes mentionnées plus bas, appliquer la dose recommandée de UP-Cyde 2.5EC dans 225 à 450 L d'eau à l'hectare, en utilisant une pression de buse de 175 à 350 kPa. L'activité du ver-gris est à son meilleur en soirée et pendant la nuit. L'application de UP-Cyde 2.5EC devrait coïncider autant que possible au moment où les insectes s'alimentent. **Traitement des cultures intercalaires :** Appliquer à raison de 140 mL à l'hectare lorsque la culture intercalaire de seigle ou de blé a 10 à 15 cm de hauteur, 4-5 jours avant l'enfouissement. Les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées. Prévoir 60 jours entre le dernier traitement et la récolte pour l'orge et 30 jours pour le blé. Ne pas alimenter aux animaux les cultures intercalaires en tant que fourrage vert. **Traitement au sol :** Appliquer à raison de 280 mL à l'hectare, 5 jours avant le repiquage. Ne pas incorporer. Ne pas remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement, car le mélange de UP-Cyde 2.5EC avec la terre diminuera l'efficacité du traitement. Les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées.

Traitement après le repiquage : Au moment du repiquage, appliquer à raison de 280 mL à l'hectare de surface traitée en bande de 25 cm sur le rang, dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare. En présence de conditions très favorables aux insectes, les lignes de clôtures et une bande de 15 m autour de la culture intercalaire devraient aussi être traitées. Un traitement subséquent peut être nécessaire en présence de vers-gris apparaissant plus tard en saison.

STEVIA: Ver-gris noir, panaché et moissonneur – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans suffisamment d'eau. Maximum de deux applications par année. Appliquer par voie de terre seulement. Appliquer après le repiquage, selon le dépistage. Ne pas appliquer dans les 50 jours qui précèdent la récolte.

JEUNES PLANTS DE CONIFÈRES (PÉPINIÈRE) : Punaise terne (Lygus sp) – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Maximum de 3 applications par saison de croissance. **NE PAS EMPLOYER EN SERRE.** Ne pas appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos. Ne pas appliquer avant l'éclaircissage.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION AÉRIENNE

UP-Cyde 2.5EC peut être appliqué une ou deux fois par saison, selon la recommandation pour chacune des cultures mentionnées ci-dessous.

Directives d'utilisation spécifiques à l'application aérienne

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Pour les applications aériennes, s'assurer que l'avion est équipé et calibré pour une couverture uniforme, avec un minimum de dérive. Appliquer lorsque les conditions climatiques ne favorisent pas la dérive. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les conditions suggérées pour une bonne application aérienne sont des températures moyennes (inférieures à 25 °C), un taux moyen d'humidité relative (supérieur à 40 %) et de légers vents (3 à 9 km/h). La dérive augmente en présence de certaines conditions météorologiques. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Ne pas appliquer par vents forts ou lorsque les inversions de températures sont possibles (c.-à-d. en soirée lorsque l'air chaud émerge de la culture ou en matinée lorsque le soleil réchauffe la terre et l'air émerge du champ). Ne pas appliquer par voie aérienne lorsque la vitesse des vents est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol du site d'application.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Utiliser seulement des buses moyennes ou grossières qui produisent des gouttelettes d'un diamètre de 215 microns ou plus. Exemples : Jet plat 6506, Buse à miroir avec un léger angle d'inclinaison (30 degrés) CP 0.125, Jet conique D12-56.

Appliquer dans un volume d'eau de 10 à 40 litres à l'hectare. Utiliser le volume d'eau le plus élevé pour assurer une bonne couverture pour obtenir une suppression optimale des insectes et minimiser la dérive. Ne pas appliquer des doses supérieures aux doses recommandées de UP-Cyde 2.5EC à l'hectare par saison par voie aérienne.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ce produit est très nocif pour les poissons et la faune aquatique. Afin de protéger les habitats non ciblés, éviter de pulvériser sur, ou d'occasionner une dérive sur les habitats sensibles. Une zone tampon de 100 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe dans le vent et la section la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles comme les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les lacs, les rivières, les cours d'eau et les marécages (et les habitats des animaux sauvages situés à proximité de ces étendues d'eau). Ne pas contaminer ces habitats au moment de nettoyer et de rincer l'équipement de pulvérisation ou les contenants.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. II

peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Laver et décontaminer régulièrement les vêtements de protection et l'équipement de pulvérisation.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

MAÏS : (Sucré et de grandes cultures): Pyrale du maïs – Appliquer à raison de 280 mL/ha dans 20 À 45 L d'eau à l'hectare. Ne pas traiter plus tard qu'à l'apparition des premiers dégâts sur les feuilles. Retraiter à intervalles de 4 à 7 jours selon la région et la population de pyrales (consulter les conseillers agronomiques provinciaux). En présence de deux générations, le semis tardif du maïs sucré nécessitera des pulvérisations juste avant l'apparition des panicules jusqu'à la récolte. Jusqu'à deux applications par saison par voie aérienne peuvent être effectuées au besoin. Ne pas appliquer dans les 5 jours qui précèdent la récolte. **Les résidus des plants de maïs sucré provenant des usines de transformation et de l'ensilage de maïs de grande culture ayant été traités avec UP-Cyde 2.5EC à la dose et aux intervalles de pulvérisation/récolte recommandés peuvent être alimentés aux vaches laitières et aux bovins de boucherie.**

POMMES DE TERRE : Doryphore de la pomme de terre, Altises de la pomme de terre, Cicadelles de la pomme de terre, Altises des tubercules – Appliquer à raison de 140 mL/ha dans 20 À 45 L d'eau dès l'apparition des premiers signes de la présence des insectes et dès que les dégâts sont visibles. Traiter selon les besoins, jusqu'à un maximum de 3 applications par saison. **Punaise terne** : Appliquer à raison de 200 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau dès l'apparition des insectes. Retraiter selon les besoins. Jusqu'à deux applications par saison par voie aérienne peuvent être effectuées au besoin. Ne pas appliquer dans les 7 jours qui précèdent la récolte.

COLZA (CANOLA) : Altise des crucifères – Appliquer à raison de 140 ML/ha dès l'apparition des premiers dommages aux feuilles. **Légionnaire Bertha** — Appliquer à raison de 200 à 280 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau. Utiliser la dose supérieure pour les infestations sévères. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 30 jours qui précèdent la récolte. Ne pas appliquer sur la moutarde.

TOURNESOL : Chrysomèle du tournesol – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau à l'hectare dès l'apparition des insectes. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte. **Charançon de la graine du tournesol** – Appliquer à raison de 100 mL/ha dans 20 à 45 L d'eau à l'hectare, dès l'apparition des insectes. Seulement une application par saison par voie aérienne peut être effectuée au besoin. Ne pas appliquer dans les 70 jours qui précèdent la récolte.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, UP-Cyde 2.5EC contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à UP-Cyde 2.5 EC insecticide et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

- Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides : dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de UP-Cyde 2.5EC ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'appliquer un plus grand nombre d'application que le nombre maximal inscrit sur l'étiquette de UP-Cyde 2.5EC ou des autres traitements du même groupe dans une même saison.
 - Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Phosphorus inc..

UP-Cyde est une marque de commerce déposée de United Phosphorus, Inc.

DiPel est une marque de commerce déposée de Valent BioSciences Corporation.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))